

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 23 (1905)
Heft: 149

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2^{tes} Semester . . . 8.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abonniert werden.

Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.

Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich,
ausgenommen Sonn- und Feiertage.

Redaktion und Administration
im Eidgenössischen Handelsdepartement.

Rédaction et Administration
au Département fédéral du commerce.

Paraît 1 à 2 fois par jour,
les dimanches et jours de fête exceptés.

Annoncen-Pacht: **Rudolf Mosse**, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).

Régie des annonces: **Rodolphe Mosse**, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Rechtsdomizil (Domicile juridique). — Handelsregister. — Registre du commerce. — Abrechnungsstelle der Schweiz. Emissionsbanken: Verkehr im Monat März 1905. — Chambre de compensation des banques d'émission suisses: Mouvement en mars 1905.
Banque cantonale vaudoise, à Lausanne.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Rechtsdomizile. — Domiciles juridiques. — Domicilio legale.

Gladbacher Feuerversicherungsgesellschaft in München-Gladbach.

Nachdem Herr Max Krauss in Zürich Ende des vorigen Monats von der Verwaltung unserer General-Agentur Zürich zurückgetreten ist, haben wir nunmehr nach Auflösung der Firma «Krauss & Lüthy» den bisherigen Mitinhaber dieser Firma und Mitverwalter unserer genannten General-Agentur, Herrn Edmund Lüthy, sowie Herrn Edwin Lutz, in Firma «Lutz & Lüthy», in Zürich, mit den Funktionen unseres Generalbevollmächtigten für die Schweiz betraut und zu Rechtsdomizilsträgern für den Kanton Zürich bestellt. Die Geschäftsräume der Genannten befinden sich bis auf weiteres in dem Lokale unserer bisherigen General-Agentur Zähringerstrasse Nr. 55 in Zürich.
(D. 34)

M.-Gladbach, den 1. April 1905.

Der General-Direktor: Thyssen.

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Vevey.

1905. 3 avril. Le chef de la maison F. Stotzer, à Vevey, est Frédéric, fils de Rodolphe Stotzer, de Büren (Berne), domicilié à Vevey. Genre de commerce: Commerce de fromages. Magasin et bureau: à Vevey, rue du Centre, n° 8.

3 avril. Le chef de la maison E. Pastore, à Vevey, est Emile-Louis, fils de Charles Pastore, de Gozzano (Novare, Italie), domicilié à Vevey. Genre de commerce: Poelerie, fumisterie, construction de fours de boulanger et pâtisseries. Atelier, magasin et bureau: à Vevey, rue de la Poste, n° 2.

3 avril. Le chef de la maison Charles Rouge, à Vevey, est Jean-Louis-Charles, fils de Samuel Rouge, d'Aigle, domicilié à Vevey. Genre de commerce: Marchand de chaussures. Magasin et bureau: à Vevey, rue de la Poste, n° 2.

3 avril. Le chef de la maison E. Gugerli, à Vevey, est Georges-Emile, fils de Benjamin Gugerli, d'Aesch (Zürich), domicilié à Vevey. Genre de commerce: Ateliers de modelage pour mécaniciens et constructeurs. Atelier et bureau: avenue de Plan, n° 42, à Vevey.

3 avril. Le chef de la maison Arnold Schmitz, à Vevey, est Arnold-Jean, fils d'Andreas Schmitz, de Fraubrunnen (Berne), domicilié à Vevey. Genre de commerce: Peintures en tous genres. Atelier et bureau: à Vevey, rue du Collège, n° 23.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de Neuchâtel.

1905. 4 avril. Dans leur assemblée générale du 27 février 1905 et suivant procès-verbal authentique dressé par Philippe Dubied, notaire, à Neuchâtel, le 30 mars 1905, les actionnaires de la Société Foncière, société anonyme ayant son siège à Neuchâtel (F. o. s. du c. des 8 janvier 1885, n° 4, page 18, et 2 mai 1900, n° 162, page 652), ont révisé l'article 18 des statuts de la société, en ce sens que la durée de la société, qui était limitée, a été prolongée pour un temps indéterminé.

5 avril. La société en commandite A. Devaud et C^{ie}, «A la Chaussure Moderne», à Neuchâtel, dont Henri Robert était associé commanditaire et fondé de procuration (F. o. s. du c. des 10 septembre 1903, n° 349, page 1393, et 21 mars 1904, n° 117, page 466), est radiée d'office ensuite de faillite.

Genf — Genève — Ginevra

1905. 4 avril. Par acte passé devant M^e Louis Gandy, notaire, à Genève, les 11, 16 et 22 mars 1905, il a été constitué, sous la dénomination de Société Immobilière de Bourdigney-dessus, une société anonyme ayant pour objet l'acquisition, l'exploitation et la revente d'immeubles de toute nature, situés en tous pays, mais plus particulièrement dans le canton de Genève et les autres cantons de la Suisse, et en France. Le siège de la société est à Bourdigney (commune de Satigny), dans la propriété qu'y possède M. François Canet, l'un des administrateurs ci-après désignés. Sa durée est indéterminée. Le capital social est fixé à la somme de soixante-dix mille francs (fr. 70,000), divisé en 140 actions de fr. 500 chacune, au porteur, toutes souscrites et entièrement libérées. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres nommés pour trois ans et indéfiniment rééligibles. Pour les actes à passer et les signatures à donner, le conseil d'administration est valablement

représenté par la majorité de ses membres ou par l'un d'eux spécialement délégué et porteur d'un extrait de registre en bonne forme. Les publications de la société sont faites dans la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. Le premier conseil d'administration est composé des suivants: MM. Fabien Bergeand, avocat; François Canet, propriétaire, et Louis Ponet, avoué; tous à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie).

4 avril. Par jugement du 6 mars 1905, le tribunal de 1^{re} instance de Genève a prononcé la dissolution de la société anonyme ayant pour titre Société Immobilière de la Rue de Carouge 85, ayant son siège à Plainpalais (F. o. s. du c. du 28 décembre 1901, n° 431, page 1722), et en a nommé liquidateur Jules Christin, arbitre de commerce à Genève, rue du Stand.

4 avril. Usant des pouvoirs qui lui sont réservés par l'article 31 des statuts, l'administrateur délégué de l'Intermédiaire Industriel, Commercial et Immobilier, (Société anonyme), ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 16 août 1904, n° 318, page 1270), a donné procuration à Louis Morel, domicilié à Genève.

4 avril. Suivant statuts adoptés en assemblée du 2 mars 1905, et sous la dénomination de Société d'Obstétrique et de Gynécologie de la Suisse romande, il s'est constitué une société (conformément au Titre XXVIII du C. O.) et qui a pour but de contribuer à l'étude de ces deux branches des sciences médicales. Le siège de la société est à Genève. Pour être reçu membre titulaire de la société, le candidat (autorisé à pratiquer en Suisse), devra avoir publié un travail scientifique se rapportant à l'obstétrique ou à la gynécologie, ou être connu comme s'occupant spécialement de ces deux sciences médicales. Il devra être présenté par trois membres et sa demande d'admission sera adressée par écrit au président de la société. L'élection se fait dans la séance suivante, à la majorité des deux tiers des membres présents et au scrutin secret. Il sera perçu un droit d'entrée de fr. 25 pour les nouveaux membres. Le montant de la contribution annuelle sera fixé chaque année et ne pourra être inférieur à fr. 10. Il est prévu en outre une cotisation à vie fixée à fr. 200. La sortie de la société se fait par démission envoyée par écrit au comité. L'administration de la société est confiée à un bureau de trois membres, nommés pour une année. Le secrétaire seul est immédiatement rééligible. La société est engagée par la signature collective du président et du secrétaire. Les convocations aux séances se font par avis postaux. Il n'est rien prévu dans les statuts en ce qui concerne la responsabilité personnelle des sociétaires à l'égard des engagements sociaux. En cas de dissolution de la société, la dernière assemblée décidera de l'emploi de l'actif disponible. Le président est le Prof. Dr M. Muret, à Lausanne; le secrétaire est le Privat-docent Dr. R. König, à Genève.

Abrechnungsstelle der Schweiz. Emissionsbanken — Chambre de compensation des banques d'émission suisses.

Verkehr im Monat März 1905. — Mouvement en mars 1905.

Konto A — Compte A.

Uebertragungen von Konto auf Konto — Virements de compte à compte	Fr.	—
Kassa-Bewegung — Mouvement de caisse:		
Eingang — Entrée	Fr.	3,000 —
Ausgang — Sortie	n	3,000 —
	Fr.	6,000 —

Konto B — Compte B.

Uebertragungen von Konto auf Konto — Virements de compte à compte	n	2,670,505. 05
Kassa-Bewegung — Mouvement de caisse:		
Eingang — Entrée	Fr.	2,040,000. —
Ausgang — Sortie	n	1,470,000. —
	n	3,510,000. —
General-Mandate — Mandats généraux		
wurden ausgestellt	1566	{ Stük im Betrage von } Fr. 3,198,675. 13
ont été délivrés		{ mandats au montant de }
und eingelöst	1546	id. id. n 8,264,237. 65
		n 6,462,912. 78

Abrechnungssaldi — Solde des virements:

Vom 8. März — Du 8 mars	{ Teilm. Banken } 31	Fr. 222,599. 25
	{ Banques part. }	
n 10. " — " 10 "	id. id.	95 " 429,910. 95
n 17. " — " 17 "	id. id.	34 " 390,876. 40
n 24. " — " 24 "	id. id.	82 " 228,103. 45
n 31. " — " 31 "	id. id.	33 " 262,050. 25
		n 1,533,840. 30
		Fr. 14,088,268. 18

Im Monat März . . . } 1904 Fr. 14,289,091. 60
En mars . . . }

Umsatz der wöchentlichen Abrechnungen

(in einfacher Aufrechnung).

Mouvement des virements hebdomadaires (simple colonne).

Am 3. März — Au 3 mars	{ Anzahl der Posten im Soll } 95	Fr. 437,151. 30
	{ Nombre des comptes-débiteurs }	
n 10. " — " 10 "	id. id.	127 " 1,066,638. 60
n 17. " — " 17 "	id. id.	93 " 625,784. —
n 24. " — " 24 "	id. id.	85 " 429,183. 45
n 31. " — " 31 "	id. id.	94 " 498,335. —
		Fr. 3,046,967. 35

Im Monat März . . . } 1904 Fr. 3,982,573. 90
En mars . . . }

Compte de profits et pertes de la Banque cantonale vaudoise, à Lausanne, et ses agences

Débit
Charges

pour l'exercice 1904.

(Sauf ratification statutaire.)

Avoir
Produits

				I. Frais d'administration.				I. Produit du compte d'effets de change.				
		5,897	35	Indemnités aux membres du conseil général, au secrétaire et à l'huissier.				Effets escomptés sur la Suisse:				
		5,252	60	Indemnités aux membres du comité de surveillance.				Intérêts perçus	609,071. 40			
		23,780	—	Indemnités aux membres du conseil d'administration et aux suppléants.				Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2 %	79,035. 55			
		184,404	10	Appointements des employés et surnuméraires.				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1904 à 4 1/2 %	688,106. 95			
		183,567	07	Commissions aux agents.								
		1,711	68	Assurance et entretien de l'ancien bâtiment de la banque.				Papier commercial:				
		6,000	—	Location.				Intérêts perçus et bénéfice sur les cours	408,271. 93			
		6,852	85	Chauffage, éclairage, service et surveillance.				Réescompte de l'exercice précédent à 4 %	66,544. 25			
		28,827	15	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1904 à 4 %	474,816. 18			
		81,864	61	Ports, dépêches, frais judiciaires, etc.				Avances sur nantissement:				
		200	—	Frais de confection de billets de banque.				Intérêts perçus	212,459. 10			
		9,451	60	Versement à la caisse de retraite du personnel de la banque.				Réescompte de l'exercice précédent à 4 %	80,528. 85			
440,164	16	2,905	70	Frais pour faire venir des espèces de l'étranger.				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1904 à 4 %	242,982. 96			
				II. Impôts.				Effets à l'encaissement:				
		11,541	50	Impôt fédéral sur billets de banque. (Sur la circulation effective.)				Produit d'encaissements, etc.	46,288. 90			
		72,000	—	Impôt cantonal sur billets de banque. (Sur le chiffre nominal.)				II. Intérêts créanciers et commissions.				
		18,257	45	Autres impôts cantonaux.				<i>a. Sur créances en comptes courants.</i>				
115,966	67	18,567	72	Impôts communaux.				Des banques d'émission et correspondants	40,968. 64			
				III. Intérêts débiteurs.				Des comptes courants débiteurs (comptes de crédit)	740,714. 79			
				<i>a. Sur engagements en comptes courants.</i>				Sur comptes courants créanciers momentanément débiteurs	89,170. 80			
		8,960	07	A comptes de banques d'émission et correspondants.				Intérêts débiteurs sur comptes de virements et de chèques	474. 67			
		433,136	10	A comptes courants créanciers.				<i>b. Sur autres créances et placements.</i>				
		10,451	92	A consignations juridiques.				De créances sans engagements par lettre de change (cédules):				
				<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>				Intérêts et commissions perçus	598,900. 41			
		11,401	85	Escompte bonifié sur effets réescomptés.				Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2 %	173,164. 65			
		427	75	Escompte bonifié sur billets à ordre.				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1904 à 4 1/2 %	772,065. 06			
				Sur engagements à terme (bons de dépôts à terme: Intérêts et coupons payés.				De placements hypothécaires de toute nature:				
				74,424. 25 Intérêts et coupons échus non encaissés				Intérêts perçus	340,020. 70			
				812,498. 90 Prorata d'intérêts au 31 décembre 1904				Intérêts échus et non perçus à la fin de l'exercice	111,887. 25			
				2,450,891. 65				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1904	90,014. 85			
1,994,583	34	1,580,206	15	920,685. 50 A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts et coupons non encaissés de l'exercice précédent.				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1904 à 4 1/2 %	641,922. 30			
				IV. Pertes et amortissements.				D'effets publics:				
		1,403	67	Sur correspondants.				Intérêts perçus sur les fonds publics propres	477,624. 15			
		11,215	98	" effets escomptés sur la Suisse.				Bénéfice sur les cours des fonds publics propres	59,281. 45			
		39,489	86	" papier commercial.				Intérêts sur titres constituant le fonds de réserve statutaire	124,250. —			
		553	75	" avances sur nantissement.				Commissions, etc., sur l'achat et la vente pour compte de tiers	80,866. 54			
		4,603	80	" créances sans engagement par lettre de change (cédules).				III. Produit des immeubles.				
		59,309	58	" comptes-courants débiteurs.				De l'ancien bâtiment de la banque	9,729. 68			
		65,489	53	" créances hypothécaires.				D'autres propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque et différences sur ventes	216,769. 82			
		288,649	15	Diminution de course sur les Fonds publics propres.				IV. Droits et indemnités.				
		160,000	—	Allocation à la réserve pour pertes de cours.				Droits de garde et gestion sur dépôts de titres et objets de valeur, etc.				
		20,767	04	Amortissement du compte Hôtel de la Banque.				V. Produits divers.				
		10,000	—	Amortissement du mobilier du Grand Hôtel des Bains à Bex.				Bénéfice sur participations	165,176. 30			
				Amortissement sur propriétés foncières.				Agio sur billets de banque étrangers, primes	1,555. 70			
				Entretien sur propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.				VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.				
		115,034	71					Sur effets escomptés sur la Suisse	1,849. 20			
742,905	14	16,388	07					" papier commercial	5,755. 98			
				VI. Bénéfice net.				" effets sous nantissement	7,254. 71			
				Bénéfice net de l'exercice 1904.				" créances sans engagement par lettre de change	1,000. 55			
868,000	—							" comptes courants débiteurs	6,844. 80			
								" créances hypothécaires	1,000. —			
										28,204	74	
4,151,019	81											4,151,019 81

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque cantonale vaudoise, à Lausanne, pour l'exercice 1904.

Répartition statutaire des bénéfices (article 54 des statuts).

Lorsque le bilan de la banque est définitivement arrêté par le conseil général, il est payé aux actionnaires, si le résultat le permet, un intérêt de 4 %, soit fr. 20 par action.

Le surplus des bénéfices acquis est réparti comme suit:

- An fonds de réserve ordinaire, tant qu'il n'a pas atteint le chiffre de fr. 4,000,000, et aux réserves spéciales une somme pouvant aller du 5 au 50 pour cent.
- An personnel, une somme pouvant aller du 5 au 10 pour cent. Elle se répartit au prorata des traitements fixes entre les membres du conseil d'administration et les employés du siège central.
- Aux actionnaires, le solde, à titre de superdividende.

Les bénéfices de l'exercice 1904 s'élèvent à fr. 858,000. —

Le conseil général de notre établissement, dans sa séance du 28 mars 1905, a décidé de les répartir comme suit:

Dividende 4 % soit fr. 20 sur 24,000 actions fr. 480,000. —
Superdividende 2,40 % soit fr. 12 sur 24,000 actions " 288,000. —
A la réserve statutaire " 50,000. —
Au personnel " 40,000. —
858,000. —

Observation de l'inspecteur. La différence apparente du bénéfice net de l'exercice 1904 entre le chiffre accusé dans le compte de profits et pertes annexé au rapport annuel de la Banque cantonale vaudoise et la publication de l'inspecteur, provient du fait, que la banque n'a pas fait entrer sous le chapitre des "pertes et amortissements" l'allocation de fr. 160,000 au fonds de réserve temporaire pour pertes de cours.

Bilan annuel
de la Banque cantonale vaudoise, à Lausanne, et ses agences
au 31 décembre 1904.

(Sauf ratification statutaire.)

Actif

Passif

				I. Caisse.	I. Emission de billets.				
				4,800,000 — Couverture des billets, en espèces ayant cours légal.	Billets en circulation	11,528,250	—		
				6,900 — Chambre de compensation, compte A.	Propres billets en caisse } (voir annexe n° 1)	471,750	—	12,000,000	
				474,390 — Autres valeurs en espèces ayant cours légal.					
				5,281,290 — <i>Encaisse légale.</i>	II. Engagements à courte échéance.				
				471,750 — Propres billets (voir annexe n° 1).	(Remboursables au plus tard dans les 8 jours.)				
				108,250 — Billets des autres banques d'émission suisses.	Comptes de virements et de chèques	228,608	45		
				188,231 75 Chambre de compensation, compte B.	Banques d'émission suisses, comptes créanciers	259,360	28		
				51,611 69 Billets étrangers.	Correspondants créanciers	1,705,539	65		
6,108,522	84			7,489 57 Monnaies d'appoint et monnaies étrangères.	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	16,466,227	14		
					Comptes courants débiteurs, momentanément créanciers	881,427	55		
					Consignations juridiques (voir annexe n° 4)	631,529	29		
					Intérêts et coupons échus et non perçus	74,424	25		
					Intérêts et dividendes échus et non encaissés	2,347	—		
					Divers:				
					Coupons	86,003	41		
					Valeurs en commission	17,781	20		
					Tantièmes	40,000	—	20,896,143	25
3,592,318	96				III. Engagement sur effets de Change.				
					Billets à ordre à terme			200,000	
					IV. Autres engagements à terme.				
					(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)				
					Bons de dépôts à terme échus on dont le rembourse-				
					ment peut être exigé dans le courant de l'année				
					prochaine	12,408,646	75		
					Bons de dépôts à terme dont le remboursement ne				
					peut être exigé dans le courant de l'année prochaine	27,867,900	—	40,266,546	75
					V. Comptes d'ordre.				
					Réserve pour pertes éventuelles	1,500,000	—		
					Réserve temporaire pour pertes de cours (y compris				
					l'allocation de 1904)	310,000	—		
					Récompte sur articles de l'actif } (voir détail	357,779	95		
					Prorata d'intérêts sur articles dn } dans le compte de				
					passif } profits et pertes)	812,493	90		
					Bénéfice net de l'exercice 1904 réparti aux actions	768,000	—	3,748,273	85
					VI. Fonds propres.				
					Capital versé	12,000,000	—		
					Fonds de réserve statutaire (y compris l'allocation				
					de 1904	3,600,000	—	15,600,000	

Annexes au bilan annuel de la Banque cantonale vaudoise, à Lausanne, au 31 décembre 1904.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1904.

	Emission	En caisse	En circulation
2,600 billets de fr. 1000 =	fr. 2,600,000	300,000	2,300,000
8,000 " " " 500 =	" 1,600,000	82,500	1,417,500
59,000 " " " 100 =	" 5,900,000	74,200	5,825,800
40,000 " " " 50 =	" 2,000,000	15,050	1,984,950
104,600 billets =	fr. 12,000,000	471,750	11,528,250

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

L'article 29 des statuts, 2^{me} alinéa, est ainsi conçu :

„Pour le paiement des sommes excédant fr. 10,000, un avis préalable peut être exigé.“

Les comptes courants créanciers se répartissent en :

a.	3,786	comptes avec un avoir au-dessus de fr. 10,000	fr. 5,460,695.45
	272	comptes avec un avoir au-dessus de fr. 10,000, à fr. 10,000 par compte fr. 3,720,000, comptes avec conditions spéciales	<u>n 2,720,000. —</u>
		Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr. 8,180,695.45
b.	272	comptes, avoir au-dessus de fr. 10,000, remboursables éventuellement après 8 jours	<u>n 8,285,631.69</u>
		Remboursables dans la règle dans les 8 jours	fr. 16,466,327.14

Annexe n° 4. Consignations judiciaires.

Les comptes de dépôts en consignation se répartissent en:

a.	541 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 5000	fr.	227,448.69
	22 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 5000, à fr. 5000 par compte	n	110,000.—
	Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr.	337,448.69
b.	22 comptes, avoir au-dessus de fr. 5000, remboursables éventuellement après 8 jours	n	294,080.70
	Remboursables dans la règle dans les 8 jours	fr.	631,529.29

Annexe n° 2 (Inventaire des titres) voir page 596.

Annexe n° 2. Inventaire des titres au 31 décembre 1904.

Nombre	Taux	Désignation des titres	Nominal	Cours	Sommes	Nombre	Taux	Désignation des titres	Nominal	Cours	Sommes	Totaux
I. Obligations.						Report						
5221	3 1/2 %	Oblig. Suisse, Chemins de fer 1899 ¹⁾	5,221,000	99,25	5,181,842	935	4 %	Oblig. Chem. de fer Lausanne-Echallens	467,500	100	467,500	11,186,984,80
378	4 %	Oblig. Suisse, Chemins de fer 1901	284,250	100	284,250	187	3 1/2 %	" Chem. de fer Jura-Simplon, Emprunt 1894	68,500	99	67,815	
480	5 %	Oblig. Suisse, Emprunt 1903	240,000	94	225,600	104	4 1/2 %	" Chem. de fer Vevey-Char-donne-Pélerin	52,000	100	52,000	
244	3 %	" Bâle-Ville, " 1903	122,000	89	108,580	20	5 %	" Chem. de fer Union-Pa-cific	20,000	100	103,000	
29	4 %	" " " 1901	29,000	100	29,000	294	4 1/2 %	" Aubonne, Société élec-trique	147,000	100	147,000	
10	3 1/2 %	" Vaud " 1903	10,000	98	9,800	248	5 %	" Avauyon, Forces motrices	123,000	100	123,000	
807	3 1/2 %	" " " 1888	403,500	98	395,430	108	3 1/2 %	" Crédit Foncier Vaudois	93,500	97	90,695	
33	3 1/2 %	" Français, Rente perpé-tuelle	165,000	100	165,000	43	4 1/2 %	" Société des Chocolats F.L. Cailler	21,500	100	21,500	
11	3 %	" Russe, Emprunt or 1896	500,000	73	365,000	210	4 %	" Joux-Orbe, Forces mo-trices	105,000	100	105,000	
1000	4 %	" " " 1901	237,500	90	213,750	1181	4 1/2 %	" Joux-Orbe, Forces mo-trices	580,500	100	580,500	
29	4 %	" " " 1901	29,000	89	31,748	840	4 %	" Navigation sur le Lac de Lugano	840,000	100	840,000	
50	3 %	" Allemand, consolidé	100,000	89	109,470	11	4 1/2 %	" Pasta, Hoirie	11,000	100	11,000	
117	3 %	" Prussien, " " "	100,000	89	109,470	294	4 %	" Société Romande d'élec-tricité	147,000	100	147,000	
19	2 1/2 %	" Anglais, " " "	10,400	87,50	229,320	468	4 %	" Tramways Lausannois	281,500	100	281,500	
94	4 %	" Autrichien, or " " "	74,000	100	185,000	195	4 1/2 %	" Usine de l'Orbe	97,500	100	97,500	
5	6 %	" Japonais, Ile Séric	500	90,50	11,403	18	3 %	" Fort Wayne Gas	16,000	60	46,000	
15	4 %	" Mexicain, Emprunt 1904	15,000	98	71,842	72	6 %	" Lafayette Gas	72,000	40	144,000	
16	3 1/2 %	" Ville de Bienne	8,000	94	7,520	15	6 %	" Loganport Gas	15,000	32	24,000	
977	3 1/2 %	" Châtelard (Montreux) Emprunt 1898	488,500	96	468,960	7	5 %	" St-Paul Gas	7,000	90	31,500	14,519,494,80
588	4 %	" Lausanne, Emprunt 1901	293,000	100	293,000	II. Actions.						
133	3 1/2 %	" Lausanne, Emprunt 1892	66,500	97	64,505	100	Banque de Badeu					
788	3 1/2 %	" Lausanne, Emprunt 1902	409,500	97	397,215	255	" Crédit Foncier Vaudois anciennes					
69	3 1/2 %	" Morges, Emprunt 1904	69,000	100	69,000	328	" Crédit Foncier Vaudois, nouvelles					
35	3 1/2 %	" St-Gall, Emprunt 1903	35,000	97	33,950	651	" Genève-Veyrier					
137	4 1/2 %	" Vevey-Montreux Emprunt des 7 communes	68,500	100	68,500	38	" Grande Brasserie Lau-sannoise					
148	3 1/2 %	" Yverdon	148,000	96	142,080	546	" Joux-Orbe, Forces mo-trices					
210	3 1/2 %	" Zurich, Emprunt 1898	140,000	97	135,800	48	" Maison Moderne					
80	4 %	" Alexandrie, Emprunt 1902	8,000	100	201,600	62	" Société Romande d'élec-tricité (ordinaires)					
186	3 1/2 %	" Christiania, Emprunt 1903	93,000	95	88,350	6	" Société Romande d'élec-tricité (priviliégiées)					
2000	4 %	" Chem. de fer Bière-Apples-Morges	1,000,000	100	1,000,000	84	" Wagons-Lits (ordin.)					
98	4 1/2 %	" Chem. de fer Central-Vau-dois	98,000	100	98,000	2712	Titres divers					
Report					11,186,984	30						
¹⁾ De ces titres fr. 3,550,000 forment la "Réserve statutaire".												

Annoncen-Pacht:
Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces:
Rudolph Mosse, Zurich, Berne, etc.

P. P.

Die Unterzeichneten beehren sich andurch, Ihnen mitzu-
teilen, dass sie sich associiert haben, um das bis anhin von
Dr. H. Weisflog betriebene Advokatur-Bureau unter der Firma**Dr. H. Weisflog u. Dr. E. Huber**

Rechtsanwälte

Thalacker Nr. 48 Zürich I

gemeinsam weiterzuführen.

[836]

Wir empfehlen uns zur Führung von Zivil- und Strafpro-
zessen vor allen Instanzen, zur Vertretung vor den Verwal-
tungsbehörden und zur Besorgung von Inkassoaufträgen.**Dr. H. Weisflog u. Dr. E. Huber,**
Rechtsanwälte.**Institut Dr. Schmidt, St. Gallen**

Sekundar-, Industrie- u. Handelsabteilung u. Gymnasium

Vorbereitung für Mittelschulen, Polytechnikum, Uni-
versität und Kaufmännische Praxis. — Sommersemesterbeginn
25. April. (691)**Schweizerische Eisenbahnbank in Basel**

Die von der Generalversammlung auf

5 % = Fr. 25 per Aktiefestgesetzte Dividende pro 1904 kann von heute an gegen Abgabe des
Coupons Nr. 5 bezogen werden

bei der Gesellschaftskasse, Aeschenvorstadt Nr. 16,

» » Basler Handelsbank, [855]

» » Eidgenössischen Bank, A.-G. in Zürich und deren

Comptoirs,

» den Herren Dreyfus Söhne & Cie., Basel,

» » A. Sarasin & Cie., Basel.

Buchdruckerei H. JENT in Bern. — Imprimerie H. JENT, a Berne.

Hôtel, Pension und Höhenkurort (1648 Meter
über Meer)**Rigi-Scheidegg.**

Luft-, Milch- und Kaltwasser-Kur, Elektrotherapie.

Speziell für Magenranke.

Speziell für Diabetiker.

Angenehmer, ruhiger Aufenthalt in wundervollster Lage. Ausgedehnte,
ebene Spaziergänge. Spiel- und Schattenplätze. Post, Telegraph und
Telephon. Bäder. Kurarzt. Protest. und kathol. Gottesdienst. Eigene
Sennerei etc.

(637)

Dr. R. Stierlin-Hauser.**Aktiengesellschaft vorm. A. Millot**
in Zürich

Ein Posten Aktien

obiger Gesellschaft ist Verhältnisse halber samt Coupon pro 1904 billig
zu verkaufen. (830)

Anfragen unter Chiffre Z M 3237 vermittelt Rudolf Mosse, Zürich.

Ersparniscassa Olten.

Garantirt von der Bürgergemeinde. — Reservefonds Fr. 560,000.

Wir verzinsen bis auf weiteres:

Spareinlagen (Büchlein) à 3 1/2 %.**Einlagen in laufender Rechnung** (Conto-Corrent-Kredi-
toren) à 3 %, Komm. 1 %.Einlagen auf **Depositen-Conto** ohne Kommission à 2 1/2 %.**Obligationen**, rückzahlbar von 3 zu 3 Jahren nach vorausgegangener
sechsmonatlicher Kündigung, à 3 1/4 %. (780.)

Olten, den 25. März 1905.

Die Verwaltung

I^{er} komprimierte blanke Stahl-**WELLEN**

Grösstes Lager. — Prompte und billige Bedienung.

Affolter, Christen & Co., Basel.

Elsen und Stahl en gros.

(264)